SERVICES AUX VICTIMES DU NUNAVUT

Rapport annuel 2015-2016

Division de la justice communautaire

Ministère de la Justice

INTRODUCTION

La Division de la justice communautaire favorise la mise sur pied de services aux victimes en offrant du financement pour les programmes communautaires d'aide aux victimes.

Étant donné le besoin d'un plus grand nombre de services aux victimes au Nunavut, la Division de la justice communautaire a conclu un accord de contribution sur cinq ans (2011-2016) avec le Centre de la politique concernant les victimes (CPV) du gouvernement du Canada. Ce financement a permis d'augmenter la taille de l'équipe des Services aux victimes, qui est passée de un à trois membres. L'équipe est désormais constituée d'une coordonnatrice des services d'aide aux victimes, d'un coordonnateur du programme de soutien au déplacement des victimes et d'un coordonnateur du programme de soins aux victimes.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS PRINCIPALES

Au cours de l'exercice financier, d'importants progrès ont été accomplis par les Services aux victimes du Nunavut pour répondre aux besoins des victimes d'actes criminels et élaborer un cadre durable pour la prestation des services aux victimes dans le territoire.

Les Services aux victimes du Nunavut continuent de fournir du soutien aux Nunavummiuts par l'intermédiaire d'un numéro de téléphone sans frais **(1 866 456-5216)** et d'une adresse courriel **(victimservices@gov.nu.ca),** dans l'objectif de rendre les services plus accessibles aux Nunavummiuts.

L'éducation publique et la sensibilisation aux enjeux touchant les victimes ont été une priorité en 2015-2016. Une vidéo pédagogique, *Comprendre le processus judiciaire du Nunavut,* a été produite et publiée pendant la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels de 2015. Ce projet est né du besoin d'offrir un outil adéquat et normalisé aux victimes de crimes qui évoluent dans le système judiciaire et à leur famille. Les 25 localités ont reçu des clés USB contenant, dans les langues officielles du Nunavut, des renseignements sur les programmes de services aux victimes, les soutiens offerts et les droits des victimes énoncés dans la Charte canadienne des droits des victimes, ainsi qu'une vidéo expliquant le processus judiciaire. Un total de 126 clés USB ont été envoyées.

Le personnel des Services aux victimes du Nunavut a organisé un atelier d'échange de connaissances à Rankin Inlet en mars 2016. Cet atelier a rassemblé 20 travailleurs de première ligne : des membres de la GRC, des travailleurs sociaux, une infirmière en santé mentale, des employés du Programme de lutte contre la violence conjugale, des employés de refuges et sept travailleurs de proximité en matière de justice communautaire (TPJC) de la région du Kivalliq. Les objectifs de l'atelier étaient de sensibiliser les participants à la victimisation, de favoriser l'empathie envers les survivants et d'explorer ensemble les approches tenant compte des traumatismes à adopter avec les victimes de crimes dans la communauté. Pendant cet échange de connaissances, le personnel des Services aux victimes s'est également informé auprès des TPJC des types de problèmes qu'ils rencontrent le plus souvent. Ces renseignements

permettront au personnel des Services aux victimes d'améliorer leurs compétences et les programmes destinés aux clients dans ces domaines ciblés.

En septembre 2015, le Centre de la politique concernant les victimes (CPV) a organisé un évènement national sur les services aux victimes offerts aux familles de femmes autochtones disparues ou assassinées. Le Nunavut a été invité à parler des pratiques exemplaires et des problèmes émergents de ce domaine spécialisé des services aux victimes. Le Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut a été présenté comme un modèle prometteur pour le travail avec les familles des victimes d'homicides. Nous discutons en continu avec les professionnels de première ligne et les responsables des politiques d'autres gouvernements qui veulent adopter une approche similaire à la nôtre.

L'équipe des Services aux victimes a assisté à quelques ateliers de perfectionnement professionnel et en a organisé d'autres afin de développer ses compétences et d'en apprendre plus sur les pratiques exemplaires utilisées partout au pays. Il s'agissait notamment des ateliers suivants :

- Un congrès national organisé par la police d'Edmonton en partenariat avec le CPV. Ce congrès portait sur la difficulté de fournir des programmes qui répondent aux besoins diversifiés des familles de personnes disparues et assassinées, de nourrir l'espoir et de soutenir ces familles, ainsi que sur les valeurs essentielles de la prestation de services tenant compte des traumatismes et sur le deuil de la perte physique ou ambigüe.
- « Enhancing Empathy for Victims and Families of Offenders » (favoriser l'empathie envers les victimes et les familles des contrevenants) – formation intensive (formation des formateurs) sur les programmes de répercussions sur les victimes qui pourraient être offerte aux bénévoles ou au personnel des Services aux victimes en vue de deux objectifs : 1) aider les victimes de crime à remplir des déclarations de la victime adéquates lors des audiences de détermination de la peine, et 2) aider les bénévoles et les professionnels du droit à préparer la réinsertion sociale des contrevenants.
- « From Wound to Wellness » (de la souffrance au bienêtre) – formation proposant des approches en matière de deuil, de traumatisme et de résilience enracinées dans la culture autochtone et axées sur la force (mars 2016).
- Un échange de connaissances qui reflétait les besoins des victimes ciblés par les collectivités (mars 2016).

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES DU NUNAVUT

LOI SUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

La Loi sur les victimes d'actes criminels du Nunavut prévoit la création d'un Fonds d'aide aux victimes et d'un Comité d'aide aux victimes.

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES

Le Fonds d'aide aux victimes est un fonds spécial financé à partir des suramendes compensatoires. Les fonds ne sont pas versés directement aux victimes, mais plutôt aux projets et activités qui offrent dans les collectivités des services et diverses formes d'aide, par exemple :

- **de la formation** axée sur la sensibilisation et l'information des travailleurs spécialisés des collectivités quant aux besoins des victimes et aux circonstances entourant les actes criminels;

- **des services directs** aux victimes : intervention en situation d'urgence, soutien personnel, suivi, renseignements et aiguillage;

- **des campagnes d'information et de sensibilisation du public** sur les droits et les responsabilités des victimes, les services offerts, le système de justice pénale et les procédures qui y sont associées, ainsi que les enjeux relatifs aux victimes d'actes criminels;

- **de la recherche** et de la distribution de renseignements sur les services aux victimes ainsi que sur les besoins et les préoccupations des victimes.

COMITÉ D'AIDE AUX VICTIMES

Pour veiller à ce que tous les Nunavummiuts soient représentés, le ministre de la Justice nomme trois (3) personnes pour siéger au Comité d'aide aux victimes pour un mandat de trois (3) ans. Il s'agit de membres respectés de la collectivité qui possèdent une connaissance et de l'expérience en ce qui concerne les enjeux sociaux et liés à la justice. Chaque membre représente l'une des trois régions du Nunavut. Voici les membres actuels du Comité :

Rhoda Ungalaq, de la région du Qikiqtaaluk – Présidente du Comité

Pamela Grosse, de la région du Kitikmeot

Cecilia Karlak, de la région du Kivalliq

Deux fois par année, un appel de propositions est lancé à toutes les collectivités du Nunavut. Après la fermeture de l'appel de propositions, le Comité étudie attentivement toutes les propositions et soumet au ministère de la Justice les projets qu'il lui recommande de financer.

COORDONNATRICE DES SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES

La coordonnatrice des services d'aide aux victimes travaille avec les membres et les organisations des collectivités qui soumettent des propositions en vue d'obtenir du financement du Fonds d'aide aux victimes :

elle leur fournit des renseignements, répond à leurs questions et les appuie dans la préparation des propositions au Comité d'aide aux victimes.

Au cours de la dernière année, la coordonnatrice s'est efforcée de trouver des moyens plus efficaces de répartir le Fonds d'aide aux victimes, par exemple en améliorant l'accord de contribution et en créant des modèles pour la rédaction de rapports.

Le nouvel accord de contribution a été créé en collaboration avec des avocats du ministère, afin de veiller à ce que les projets proposés et les rapports finaux soient réalisés selon des délais raisonnables. Le nouveau modèle de rapport facilite la tâche aux demandeurs unilingues ou qui ne possèdent pas le bagage scolaire suffisant pour présenter un rapport sur leurs projets.

De plus, la coordonnatrice des services d'aide aux victimes a cherché de meilleures façons de tirer parti des membres du Comité d'aide aux victimes afin de mieux venir en aide aux victimes d'actes criminels. Cela fera en sorte que le Fonds d'aide aux victimes financera adéquatement les enjeux entourant les victimes d'un acte criminel.

RAPPORT FINANCIER

Voir annexe A.

DÉPENSES

Deux fois par année, un appel de propositions de projets communautaires est lancé à toutes les municipalités. Les dépenses et les projets suivants ont été approuvés :

Le groupe de femmes de Coral Harbour et les poupées qu'elles ont fabriquées.

Projet A : Groupe de femmes, Coral Harbour

Ce programme a été soigneusement élaboré par une travailleuse de proximité en matière de justice communautaire de Coral Harbour. Il visait à aider les femmes à renforcer leur confiance en soi, à développer leur autonomie et à vivre de façon saine. Les participantes ont appris à coudre et à cuisiner et ont assisté à des ateliers sur leur droit de vivre sans violence.

Montant demandé : 15 000,00 $

Projet B : Programme de formation de leadeurs pour le soutien par les pairs (ACYF), Iqaluit

Ce programme a été créé pour développer chez les jeunes des habiletés en leadeurship et en communication leur permettant d'aider d'autres jeunes qui vivent de la victimisation ou qui subissent des actes de violence. Les jeunes font souvent confiance à leurs pairs; ils leur racontent leur histoire et leur demandent des conseils sur ce qu'ils devraient faire ou où ils devraient aller pour obtenir du soutien émotionnel ou des services en matière de santé mentale. Cette formation donne aux jeunes les outils et le soutien nécessaires pour devenir des leadeurs du soutien par les pairs dans leur collectivité.

Montant demandé : 15 000,00 $

Projet C : Inuit Ilagiit – Relations saines, Pangnirtung

Ce programme a été élaboré par le Hameau de Pangnirtung. Il est conçu pour offrir des discussions et des activités éducatives aux résidents (surtout aux adolescents et aux jeunes adultes) de Pangnirtung qui ont vécu des relations malsaines. Ce programme offre également des services de counselling aux participants.

Montant demandé : 14 710,00 $

Projet D : Boy's Youth Cultural Healing Journey, Cambridge Bay

Le programme Boys' Youth Cultural Healing Journey a été élaboré par le Centre de mieux-être de Cambridge Bay. Ce programme vise à enseigner les concepts de pouvoir, d'autorité et de responsabilité aux jeunes. C'est un programme positif, axé sur le moment présent et l'action. Ses objectifs sont d'amener les participants à échanger des témoignages, leurs expériences et leurs connaissances, à faire des plans et à mettre ces plans en œuvre.

Montant demandé : 14 788,00 $

Projet E : Girl's Youth Cultural Healing Journey, Cambridge Bay

Le programme Girls' Youth Cultural Healing Journey a été élaboré par le Centre de mieux-être de Cambridge Bay. Ce programme vise à enseigner les concepts de pouvoir, d'autorité et de responsabilité aux jeunes. C'est un programme positif, axé sur le moment présent et l'action. Ses objectifs sont d'amener les participants à échanger des témoignages, leurs expériences et leurs connaissances, à faire des plans et à mettre ces plans en œuvre.

Montant demandé : 14 788,00 $

PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉPLACEMENT DES VICTIMES DU NUNAVUT

Le ministère de la Justice a obtenu un financement sur cinq ans de la part du gouvernement fédéral pour le programme pilote de soutien au déplacement des victimes du Nunavut. Ces fonds permettent aux personnes ayant subi les répercussions d'un homicide ou d'un autre acte criminel violent au Nunavut de se déplacer pour participer à certaines procédures judiciaires qui se déroulent à l'extérieur de leur localité. Chaque année, un montant est alloué aux dispositions du programme qui comprend le transport aérien, l'hébergement et les repas pendant un processus judiciaire. À ce jour, le programme a permis à 175 victimes, membres de la famille et personnes de soutien d'assister à des procédures judiciaires à l'extérieur de leur localité.

PROGRAMME DE SOINS AUX VICTIMES DU NUNAVUT

C'est l'équipe des Services aux victimes de la Division de la justice communautaire qui assure la prestation des services du Programme de soins aux victimes du Nunavut, qui est par ailleurs financé par l'intermédiaire d'un accord de contribution conclu avec le gouvernement fédéral. Ce programme vise à améliorer le soutien et les services pour les victimes d'actes criminels au Nunavut au moyen de services directs, d'activités d'éducation et de sensibilisation et de partenariats stratégiques avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Il a notamment permis la création de politiques et d'un manuel de procédures sur les services aux victimes.

ANNEXE A : RAPPORT FINANCIER DU FONDS D'AIDE AUX VICTIMES

État des revenus et des dépenses

1er avril 2015 – 31 mars 2016

Revenus	
Solde d'ouverture	**200 023,75 $**
Suramendes compensatoires – Territorial	0,00 $
Suramendes compensatoires – Fédéral	54 971,38 $
Produits de la criminalité	0,00 $
Remboursements des projets non achevés	0,00 $
Intérêts accumulés (2015-2016)	1 708,04 $
Total	**256 703,17 $**
Dépenses réelles	
Décaissement – Accords de contribution	103 084,50 $
Honoraires	3 175,00 $
Total	106 259,50 $
SOLDE DE CLÔTURE	**150 443,67 $**

Les soldes en banque diffèrent des montants comptabilisés pour les projets approuvés en raison des chèques du Fonds d'aide aux victimes qui n'ont pas encore été compensés. Le coordonnateur est en contact continu avec les promoteurs des projets.